



**TRAVAIL PRÉPARATIF POUR LES MOUVEMENTS DU  
MTCE  
SÉMINAIRE EUROPÉEN - HALTERN AM SEE (Allemagne)  
13-16 juillet 2013**

**« Migration et droits sociaux dans l' Europe d'aujourd'hui et celle de demain »**

En 2007 et 2008, le MTCE a réfléchi sur la situation des travailleurs migrants en différents pays. Pendant les années suivantes une crise s'est produite en Europe et au niveau mondial qui a jeté beaucoup de familles de migrants dans une situation de grande vulnérabilité et de pauvreté.

Pour préparer bien les délégués de votre mouvement au séminaire nous vous proposons de traiter avec eux les questions suivantes :

Situation dans les pays :

1. Quels changements sont arrivés dans les dernières années concernant les  
CONDITIONS DE VIE des migrants, du travail, de la santé, ... ?

Pour les étrangers établis en Suisse les conditions sont bonnes. Hormis le droit de vote ils ont les mêmes droits et avantages que les Suisse. La nouvelle loi sur les étrangers, entrée en vigueur en 2008, favorise les citoyens européens (les 27 états de UE) et les pays de l'AELE qui obtiennent facilement leur permis d'établissement en Suisse dès qu'il ont un contrat de travail.

Avec la nouvelle loi sur les étrangers, l'accès au marché du travail sera limité, pour les ressortissants de pays non-membres de l'UE ou de l'AELE, à des personnes disposant de qualifications professionnelles particulières. Les entreprises suisses pourront ainsi obtenir – principalement des pays de l'UE et de l'AELE – la main d'oeuvre dont elles ont besoin. Cette restriction aux spécialistes, pour le reste du monde, vise à éviter une augmentation du chômage et une lourde charge pour les assurances sociales.

2. Problèmes spécifiques, p. ex. marché du travail, réformes des lois pour les étrangers...  
*Des points positifs et négatifs concernant le législation sur les migrants dans le pays ?  
Et sur la sortie des émigrants ?*

Une révision de la loi sur l'asile a été accepté par les parlement. Les opposants à cette loi ont récolté 50 000 signatures (referendum) de sorte que cette révision passera en votation populaire le 9 juin prochain

Cette révision va vers un durcissement de la loi sur les points suivants :

- suppression des demandes d'asile dans les ambassades,
- création de centre spéciaux pour les « requérants récalcitrants,
- les déserteurs et les objecteurs ne peuvent plus être considérés comme des réfugiés.

Autre révision en cours : loi sur les naturalisations. De nouveau on va vers un durcissement.

3. Comment est-ce que se réalise l'intégration des migrants dans la société et dans l'Eglise ?

Après le franchissement des obstacles d'entrée, les étrangers sont bien intégrés.

Quel travail votre mouvement a réalisé pour répondre à cette situation ?

1. Qu'est-ce que le mouvement fait face à l'immigration? Avec les migrants, au niveau politique, au niveau syndical, dans l'Eglise ?
2. Qu'est-ce que font les militants ?
3. Quels défis se posent au niveau de la région européenne et au niveau mondial ?

En Suisse, une frange importante de la population (30 % env. lors des votations populaires) combat résolument tous les durcissements du droit des étrangers :

- observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers : Les trois Observatoires du droit d'asile et des étrangers documentent depuis plus de cinq ans des situations concrètes témoignant des conséquences du durcissement du droit d'asile et des étrangers.
- La Conférence des évêques suisses prend position contre la révision de la loi sur l'asile.
- AGORA : Aumônerie Genevoise Oecuménique auprès des Requérrants d'Asile.
- Centre social protestant CSP : maintient un service d'aide aux réfugiés.
- Les syndicats et les partis de gauche sont les défenseurs naturels des étrangers.
- Le Courrier de Genève consacre un grand dossier au droit d'Asile l'immigration (20 mai 2013) – un trou d'horizon remarquable sur le sujet.

A Bratislava nous avons décidé dans la déclaration finale :

« En signe de communauté, nous souhaitons faire aux mouvements du MTCE dans les prochaines années pour la Journée Mondiale de la Dignité du Travail Humain, le 7 octobre, et pour organiser des actions en commun. »

**Est-ce que votre mouvement veut participer à une action en commun ?** (Exemple : l'action du KAB Autriche [www.kaboe.at/gutearbeit/aktivitaeten](http://www.kaboe.at/gutearbeit/aktivitaeten))

**RÉPONSES AVANT LE 30 MAI 2013 au secrétariat : marc.michiels@kwb.be**

Nous vous proposons de PRÉSENTER VOTRE MOUVEMENT pendant la séance d'ouverture ( le samedi soir) .

Avec deux images illustratives **sur la question de la migration** (la situation actuelle dans votre pays, une activité ou une action de votre mouvement,...)

Chaque mouvement dispose de 4 minutes pour commenter les images.